

Fiche technique

Novogran 19

Description du produit	Novogran 19 est un dégrossissage/lissage minéral à base de plâtre pour la constructions sèches.
Composition	Liants: plâtre, chaux hydraulique Additifs: pierres calcaires, adjonctions légères Adjuvants: additif de rejet d'eau, entraîneur d'air, retardateur de prise
Champ d'application	Particulièrement indiqué sur des supports en béton, briques terre-cuite, briques silico-calcaire et béton cellulaire. Les panneaux de plâtre, panneaux de séparation, panneaux de mousse poly-styrène et le béton sont à prétraiter avec Granolan pont d'adhérence combiné. Novogran 19 n'est pas indiqué dans des locaux humides et pour recevoir des carrelages céramiques. Approprié pour recevoir ribages minéraux et synthétiques et spatulations.
L'épaisseur de la couche	- Crépissage en une seule couche sur plafonds (béton) 5 mm - Crépissage en une seule couche sur parois (briques terre-cuite etc.) 10 mm
Consommation	par m ² env. 1.0 kg/mm
Form de livraison	Sac à 25 kg et en silo
Traitement	Addition d'eau par sac env. 18 litres Temps de traitement 140 - 180 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Novogran 19 est appliqué à la machine ou à la main sur des supports solides, propres et secs. Il est à appliquer en une couche. L'humidité de l'air trop élevée et des températures trop basses ainsi qu'un échauffement trop brusque conduisent à des dommages comme la perte de la fermeté propre, un accrochage et une aspiration différente etc.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Nos fiches signalétiques sont à lire sous www.granol.ch

Stockage	Tenir l'emballage au sec et parfaitement fermé pour éviter les impuretés et l'absorption de l'humidité. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production.	
Elimination	Eliminer conformément aux réglementations locales. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED : 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.	
Indications de sécurité	Attention H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Hydroxyde de calcium CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3 Réagit très alcalin avec l'humidité.	P260d: Ne pas respirer les poussières P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. P302e: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee
T +41 41 926 96 96
info@granol.ch, www.granol.ch

